

Intervenant :

Email :



## PUBLIC

- Elus communaux
- Agents et cadres territoriaux

**Durée** : 8 Heures

**Tarif** : 80€ de l'heure soit 640€ la journée



## MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- Éligibilité au droit individuel à la formation\*
- Inscription via le budget votre collectivité\*
- Inscription individuelle



## DISPOSITIF DE SUIVI ET RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Questionnaire d'identification des besoins
- Convocation
- Attestation de participation
- Évaluation de la formation à l'issue de la journée
- Évaluation de la formation à froid



## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation.

## ÉVALUATION :

- À une pédagogie interactive
- Au traitement de cas pratiques en cours de formation
- À des exercices et questionnaires en cours de formation
- À une évaluation à la suite de la formation



**Accessibles aux personnes en situation de handicap.**

## OBJECTIFS

**A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :**

- Décrire la réglementation sur l'air (La loi LAURE)
- Identifier les améliorations à apporter
- Examiner les enjeux sur le territoire local

## PROGRAMME

**Prise en main de la réglementation o La Loi LAURE du 30 décembre 1996 (ou loi LEPAGE)**

- La surveillance de la qualité de l'air assurée par l'Etat
- La définition d'objectifs de qualité ;
- L'information du public.

**Identifier les changements relatifs au schéma de cohérence territoriale (SCOT)**

**Intégrer les nouveautés liées au plan local d'urbanisme (PLU)**

**Examiner les modifications en matière de préemption et de réserves foncières**

**Identifier les modifications en matière d'autorisations d'urbanisme**

**Déterminer les nouveautés relatives au traitement de la pollution des sols**

**Examiner les dispositions locales de votre territoire**

- Le renforcement du rôle intégrateur du SCOT
- Compétences et obligations territoriales: PLU et PLUI
- Cas particulier du POS

- Obligation ou engagement communal
- Le reclassement des anciennes zones à urbaniser
- Le renforcement du rôle du préfet
- Les modifications relatives aux déclarations d'intention d'aliéner
- Les nouvelles cessions soumises au droit de préemption urbain
- Les lotissements et les nouvelles règles d'urbanisme
- La gestion des sols et des espaces
- Différents types de traitement
- Engagement communal et intercommunal

**Le PCAET o Connaître les enjeux liés aux PCAET pour le territoire.**



## NOUS CONTACTER :

- Référente handicap :
  - E : [refhandicap@ct-iftes.com](mailto:refhandicap@ct-iftes.com)
  - T : 09 77 19 76 04
- Référente pédagogique :
  - E : [refpedagogie@ct-iftes.com](mailto:refpedagogie@ct-iftes.com)
  - T : 07.87.28.52.88
- Référente logistique :
  - E : [reflogistique@ct-iftes.com](mailto:reflogistique@ct-iftes.com)
  - T : 06.11.36.96.72

**DATE DE MISE À JOUR : 07/03/2022**

**IFTES** - 23 rue du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray

[www.iftes.com](http://www.iftes.com) - [contact@ct-iftes.com](mailto:contact@ct-iftes.com)

N° de siret : 88439385100024

Numéro de déclaration d'activité : 11910890891